

Paris, 14 mars 1918

Je soussigné, auteur des Phé-
nicieunes, autorise Madame
Domange à mettre en musique
les strophes commençant par
ce vers " N'effeuillez pas sur
l'anne close " et à publier
cette musique.

Cette autorisation toute-
fois est donnée sous réserve
de celles qui ont déjà été
accordées et pourraient l'être
encore à l'avenir.

Georges Rivolle